



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE RURALE,
*en charge de l'agriculture,
de l'élevage et du développement forestier*

N° 826 /MAE

Le ministre

Papeete, le 31 MARS 2000

NOTE AUX IMPORTATEURS

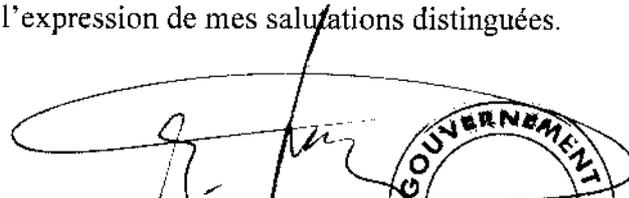
Objet : Certificat pour les aliments des animaux de rente importés de France

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint le nouveau modèle de certificat sanitaire pour l'importation d'aliments pour animaux destinés à la consommation humaine (porcs, volailles, animaux d'aquaculture...) en provenance de France. Je vous rappelle que ce modèle ne peut pas être utilisé en l'état. Votre fournisseur doit remplir le modèle sur le site internet Expadon et doit contacter la direction des services vétérinaires de son département en cas de problème.

Ce modèle peut être utilisé pour les cystes d'Artémias utilisés pour nourrir les poissons destinés à la consommation humaine auquel devra être jointe la déclaration sur l'honneur indiquant que les cystes seront désinfectés avant mise en incubation.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.


Frédéric RIVET
